Date de dépôt: 8 mars 2004

Pétition

Caisses maladies, l'Etat doit assumer ses responsabilités

Mesdames et Messieurs les députés,

Tôt ou tard votre caisse maladie sera concernée et vos primes augmenteront d'un coup.

La caisse maladie Accorda est la seule caisse maladie, oeuvrant pour le bien des assurés en préservant leurs libertés fondamentales telle que la liberté du choix du médecin. Elle a aussi pour but la maîtrise des coûts de la santé et la stabilisation des primes en redistribuant ses « bénéfices » au profit des assurés. Pour atteindre ses objectifs, elle remplace la confrontation par le dialogue avec le corps médical.

Ainsi cette caisse a réussi en quelques années seulement de passer de 1000 assurés à presque 20'000 assurés.

Ce succès elle le doit à une couverture étendue, réelle, de ses assurances complémentaires ainsi qu'à son originalité.

Mais en raison de la tentative inacceptable de l'Hospice Général du canton de Genève d'« externaliser » les coûts de sa politique d'asile sur le dos d'une petite caisse régionale, Accorda risque de disparaître.

La politique d'asile est une bonne chose, mais ses coûts doivent être gérés dans les limites du budget alloué à cet effet. Ils ne doivent pas être sortis et reportés sur le dos de certains assurés seulement, par le biais des assurances sociales. (voir article du Matin publié le 14.09.2003, en annexe)

L'avantage excessif que l'Hospice retirait et retire encore du contrat d'assurance maladie pour la prise en charge des soins médicaux des 3'600 requérants d'asile du canton, est en disproportion évidente avec la contreprestation de cette assurance. La charge d'un tel contrat n'était et n'est

P 1468 2/2

toujours pas soutenable financièrement pour cette caisse, elle poserait d'ailleurs problème à n'importe quelle caisse maladie, petite ou moyenne.

- 1. Le coût moyen d'un assuré requérant d'asile est de Frs. 3'490.pour un âge moyen de 25 ans alors que pour les autres assurés genevois, toutes catégorie d'âge confondues, il est de Frs. 2'074.-
- 2. Le coût en matière de compensation des risques de cette catégorie « jeune » d'assurés s'élève à 65% du total des coûts alors qu'elle représente seulement 32% des assurés genevois.
- 3. Le déficit généré par la gestion de ce dossier, sur un exercice seulement, représente plus de Frs. 5.5 millions et a plongé cette assurance dans une situation de sous couverture des fonds propres au sens du code des obligations.

De ce fait nous demandons à l'état de Genève ainsi qu'aux instances politiques cantonales ou fédérales concernées d'assumer la responsabilité de leur politique d'asile et de prendre en charge l'intégralité du déficit généré par ce dossier. Ce n'est pas aux assurés d'Accorda ni aux autres assurés genevois d'ailleurs, quelle que soit leur caisse maladie, d'assumer dans leur prime d'assurance, la politique d'asile du canton de Genève.

N.B.: 2380 signatures Groupement de soutien Accorda M. P. Steiner Case postale 5859 1211 Genève 11